

PROJET DE TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'historique du projet de mise en place au Sénégal d'un observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) remonte au début des années 90.

Déjà en 1992 la Délégation à l'Insertion, la Réinsertion et l'Emploi (DIRE) a initié le projet d'Observatoire National pour l'Emploi et les Qualifications (ONEQ) dans le cadre du projet SEN 90/02 financé par le PNUD. L'ONEQ cessera toute activité en 1995 faute de financement, en laissant intact un programme de constitution de bases de données fort ambitieux.

Un projet de mise en place d'un Observatoire des Relations Formation Emploi (ORFE) a été mis en chantier en 1995 au niveau du Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Avec la fin du Programme Cadre II appuyé par le PNUD et la disparition dudit ministère en 1998 le projet ORFE a commencé à végéter, pour finalement tomber à l'eau.

Suite aux recommandations contenues dans l'étude réalisée en décembre 1996 par la Mission Française de Coopération pour la définition du Projet de soutien au Ministère du Travail et de l'Emploi, la Direction de l'Emploi a commencé à mettre en place en 1998 un Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME). Le processus, qui a démarré avec la nomination d'un responsable du projet, s'est renforcé avec l'organisation en février 1999 du Recensement Général des Demandeurs d'Emploi qui a permis de constituer la base de données sur la demande d'emplois.

En réalité le projet de mise en place d'un Observatoire de l'Emploi et de la Formation fait partie des dispositions arrêtées pour suivre l'impact des mesures institutionnelles adoptées à l'occasion des réformes des systèmes d'emploi et de formation professionnelle survenues avec les programmes d'ajustement structurel. Ceci est aussi valable pour les autres pays de la sous-région, notamment ceux qui sont membres de l'UEMOA.

En effet, les Observatoires de l'Emploi et de la Formation du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Togo, qui sont actuellement fonctionnels au niveau de l'UEMOA, ont vu le jour entre 1991 et 1993. Le Sénégal, qui fait partie des premiers pays à s'être lancé dans ce projet, figure paradoxalement dans le lot des pays qui ne dispose pas encore d'Observatoire de l'Emploi et de la Formation, à côté du Burkina Faso, du Niger et de la Guinée Bissau.

Depuis fin 1998 l'UEMOA a entamé l'étude pour la mise en place d'un observatoire sous-régional de l'emploi et de la formation. Ce projet, qui sera réalisé en deux étapes, va démarrer en 2000 par un programme communautaire d'appui aux systèmes nationaux d'information sur l'emploi et la formation (2000-2002), dont l'un des objectifs consiste à contribuer à accélérer la mise en place d'observatoires nationaux de l'emploi et de la formation dans les pays où il n'en existe pas encore.

Arrivé le ... 09.09.99
Sous le N° ... 966

Il s'agit donc de fusionner toutes ces différentes dynamiques, en cours depuis des années dans l'espace national et sous-régional, pour créer une forte synergie allant dans le sens de la mise en place d'un observatoire national de l'emploi et de la formation, tout en veillant à une bonne capitalisation des diverses expériences.

OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude a pour objectif de déterminer les conditions de faisabilité technique, financière et institutionnelle d'un observatoire de l'emploi et de la formation. Au final, cet objectif devra se traduire par un document de projet qui définit l'architecture de l'observatoire et précise les voies et moyens pour sa mise en place.

TACHES ET RESULTATS ATTENDUS

Au(x) consultant(s) ou cabinet d'études, chargé(s) de l'étude, il est fixé les tâches suivantes :

- Bilan des différentes tentatives de mise en place d'un Observatoire de l'Emploi
- Evaluation du système national d'information sur l'emploi et la formation
- Identification des besoins d'information en matière d'emploi et de formation dans le pays et vis à vis des partenaires du Sénégal
- Formulation de la stratégie de mise en place de l'observatoire de l'emploi et de la formation

Les résultats attendus de la réalisation de cette tâche, qui concourt à la conception et la mise en oeuvre du projet d'observatoire de l'emploi et de la formation, doivent se traduire par des recommandations précises et cohérentes portant sur les points suivants :

- Missions de l'observatoire
- Objectifs
- Cadre institutionnel
- Organisation
- Fonctionnement
- Production
- Programme d'activités pour les trois premières années
- Personnel
- Infrastructures
- Equipements
- Budget et sources de financement
- Calendrier de mise en place (par rapport aux différentes actions à réaliser)

METHODOLOGIE

Il revient au Cabinet d'Etudes ou Consultant de proposer une méthodologie de réalisation de l'étude qui permette de prendre en charge les tâches définies, en vue d'aboutir aux résultats escomptés.

PROFIL DES CONSULTANTS

L'équipe qui aura en charge la réalisation de l'étude devra comprendre :

- 1 Ingénieur Statisticien-Economiste, disposant d'une grande expérience dans la production des données statistiques, d'une large connaissance du système national d'information et des facilités réelles d'accès aux différentes sources de données statistiques.
Il doit aussi justifier d'une bonne connaissance des problèmes de l'emploi et d'un niveau de connaissance en informatique très appréciable, notamment dans le domaine de l'utilisation de logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique.
En outre, il doit faire preuve d'une grande capacité à collaborer avec les agents de l'administration et à manager un groupe de cadres pluridisciplinaire.
- 1 Ingénieur Informaticien, spécialiste des réseaux et bases de données relationnelles et connaissant bien les secteurs de l'emploi et de la production statistique.
- 1 Expert Analyste des questions de l'emploi, disposant d'une bonne connaissance en statistique et informatique.

DUREE DE LA MISSION

La durée de l'étude est fixée à trois (3) mois, à l'issue desquels le Cabinet ou Consultant déposera le rapport d'étude.

SUPERVISION DE L'ETUDE

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le suivi et la supervision des différentes phases de l'étude. Ce groupe sera présidé par le Directeur de l'Emploi et comprendra les représentants des services ministériels impliqués dans la mise en oeuvre de la politique nationale de l'emploi.

L'étude devra être approuvée par le comité de pilotage qui disposera de deux (2) semaines pour transmettre ses observations sur le rapport provisoire. Il sera accordé au Cabinet ou Consultant un délai de deux (2) semaines, à partir de la date de réception des observations du comité de pilotage, pour finaliser le rapport.